

# PV de l'Assemblée de Quartier

## Try d'Haies-Chéniat-Ferrée du 5 juin 2018.

Présents : Monsieur Busine Bourgmestre, Monsieur Doucy Echevin de l'Environnement et de l'Enseignement, Madame Laurent Echevine des Travaux

Excusés : Monsieur Guy Wauthélet et Monsieur Julien Matagne.

57 personnes ont assisté à la réunion.

L'Assemblée a pu saluer et applaudir notre ancien Président Michel Hellas qui vient tous les mardis jouer au tennis au RCIT. Il est heureux de voir que cette assemblée est toujours aussi populaire, rencontre toujours tant de succès grâce à Letizia et aux autres membres du Comité.

Avant de passer à l'ordre du jour Letizia, remercie les nombreux habitants des quartiers présents et explique pourquoi il n'a pas été possible d'organiser cette assemblée plus tôt suite au dossier de l'enquête publique concernant le Trident. Elle relate les grands événements qui se sont passés depuis la dernière assemblée de quartier du 5 septembre 2017.

### **1/ Dossier du Trident Light/E420.**

Letizia informe l'assemblée de ce que les Comités de quartiers ont fait et les dernières nouvelles qu'ils ont pu récolter. Elle rappelle que l'enquête publique a débuté le 25 octobre 2017 jusqu'au 08 décembre 2017.

Toutes les réclamations des citoyens et avis des Conseils Communaux et des instances consultatives ont été envoyées et centralisées à la Cellule du Développement Territorial chez Monsieur Berthet.

La Cellule du Développement Territorial a envoyé au pôle de l'Aménagement du Territoire et au pôle de l'Environnement, en date du 14 février 2018, le dossier complet avec l'Arrêté du Gouvernement Wallon, l'Etude d'Incidence, les réclamations de l'Enquête publique. Les 2 pôles avaient 60 jours pour rendre leur avis.

Les membres du pôle de l'Environnement ont organisé une visite sur le terrain en date du 20 mars 2018 et ont rendu leur avis le 4 avril 2018. Le pôle de l'Aménagement du Territoire a rendu son avis le 13 avril 2018.

Letizia informe l'assemblée que les avis des 2 pôles ne nous sont pas favorables malgré l'avis mitigé du pôle de l'Environnement. Voici la synthèse des 2 avis :

#### Le pôle de l'Environnement dit :

- Au vu des lacunes précitées de l'étude, le pôle Environnement ne peut se prononcer sur l'opportunité environnementale du projet.
- Il demande dès lors la réalisation d'un complément d'étude en matière de biodiversité et de mobilité.
- Mais si les autorités compétentes prennent néanmoins une décision, le pôle estime qu'une seule des alternatives peut être réalisée. La branche Est semble la plus pertinente, moyennant la prise en compte des variantes 1 et 3.

#### Le pôle de l'Aménagement du Territoire dit, il faut :

- Abandonner la branche Ouest du Trident,
- Adapter la branche Est en gabarit autoroutier 2x2 bandes,
- Retenir le tracé de la variante 3, plusieurs expropriations au Chemin de Fromont, Quartier des Morlières.
- Modifier l'échangeur de la Blanche Borne pour en faire un échangeur complet.

Letizia explique que ces 2 avis sont bien arrivés à **Cellule du Développement Territorial**, Monsieur Berthet va devoir :

- Rédiger une proposition d'Arrêté en tenant compte de tous les avis et réclamations et la proposer au Ministre Carlo Di Antonio qui pourra : accepter, refuser, ou demander un complément d'étude.
- Après cela le Ministre pourra seulement présenter le projet au Gouvernement Wallon qui pourra accepter, refuser ou demander d'autres compléments d'étude.
- Le dossier ne repassera pas devant le Parlement.
- Pour l'instant le Ministre a demandé à la cellule de travailler sur un autre dossier plus urgent.
- Suite au dernier contact téléphonique de ce 5 juin Monsieur Berthet n'a toujours pas rédigé sa proposition de projet d'arrêté.

•  
Monsieur Busine ajoute que l'Administration est toujours en cours de l'analyse et de l'étude du dossier, ils vont devoir faire un rapport à présenter au ministre c'est-à-dire à son cabinet et ses experts et d'après les avis qui sont émis par les 2 pôles c'est essentiellement l'environnement qui va poser problème. Il y aura vraisemblablement des compléments d'études qui vont être demandés et notamment la proposition de Charleroi Respirer de partir de Fraire pour le trafic international en direction de Mettet pour rejoindre la route de la Basse Sambre. Il semblerait qu'au cabinet du ministre on trouve que c'est une réflexion qui mérite d'être approfondie. C'est un élément positif malgré les 2 avis qui ne nous sont pas favorables. Monsieur Busine précise qu'il n'ont pas de calendrier spécifique donc ils ne savent pas dire si c'est dans 6 mois, 1 an ou 2 ans pour rendre leur décision.

Letizia informe que des membres des Comités de Nalinnes ont rencontré Le Ministre Président Monsieur Willy Borsus le 19 avril 2018 en compagnie de leur Bourgmestre Monsieur Yves Binon et des membres de leur Collège.

Les Comités ont mis en avant les défauts du Trident. La demande d'examiner la Rcade Est a été demandée. Ils ont exposé un comparatif des 2 projets.

Le ministre Président a répondu :

Il ne se prononcera pas avant le débat qui aura lieu au Gouvernement, II assure que le Gouvernement prendra une décision qui tiendra compte de l'empreinte écologique et de l'impact sur l'environnement dont celui des riverains, A l'heure actuelle aucun budget du gouvernement n'est prévu pour cette infrastructure, Monsieur Borsus ajoute qu'aucune prise de position ne sera prise avant les élections 2019.

Letizia informe que des membres des Comités de Loverval sont allés à une réunion organisée par Monsieur Magnette dans ses localités Carolo - 30 mai 2018 à Couillet

- Le grand trafic international doit être dévié à la hauteur de Philippeville par l'Est et rejoindre la dorsale Wallonne ou l'autoroute vers Bruxelles. Ce trafic ne doit pas rentrer ni à Walcourt, Gerpinnes, Nalinnes et Charleroi,
- Le trafic régional interne c'est-à-dire le trafic qui est entre Philippeville et Charleroi doit être renvoyé sur le R3 sauf s'il va vers le centre-ville, évidemment Il y a 2 manières de renvoyer ce trafic sur le R3 à gauche et à droite.
- A gauche il faut taillader dans le bois du Prince : pas question pour Charleroi, c'est le dernier grand poumon vert de Charleroi.
- Donc la logique c'est de renvoyer une partie du trafic vers l'Est sur une voirie qui est déjà existante (La Blanche Borne) pour qu'il puisse aller retrouver le R3 à hauteur de Châtelet.
- Le reste du trafic, c'est-à-dire le trafic local, prendra la N5, mais l'usage du bus et du vélo sera encouragé parce que ce sera plus difficile d'aller en voiture.

Le trafic sur la sortie Sud de Charleroi a beaucoup augmenté, pour répondre à cela il faut :

- Réaliser un Boulevard urbain,
- Renforcer les transports en commun sur les 2 grands axes de pénétration de Charleroi N5, Avenue Paul Pastur
- Refaire tous les trottoirs de façade à façade
- Des bus à haut niveau de service en site propre
- Les vélos pourront circuler sur les pistes des bus
- Parking de dissuasion sous le R3 à Couillet Zoning Belle fleur.

Monsieur Busine explique qu'il y a eu des réunions préparatoires auxquelles Madame Laurent a assisté et, il y a une dizaine de jours, les TEC sont venus présenter à la Commune leur préprojet : il compte aller jusque Ma Campagne où il y aura également un parking qui sera prévu à gauche après le rond-point.

Madame Laurent signale qu'initialement le projet s'étend jusqu'au Bultia, Le BHNS Bultia/Gozée. Ils vont commencer par la partie Gozée puisque on ne connaît pas l'orientation de la E420.

Monsieur Busine ajoute que leur idée est bonne, c'est un bus toutes les 7,5min qui fait Ma Campagne, centre de Charleroi, monter jusque l'M de Bomerée, demi-tour et toutes les 7.5min il y aura un bus avec des parkings de dissuasion. Exemple : les gens de Gerpinnes, Tarcienne, Philippeville pourraient venir jusque Ma Campagne laissant leur véhicule dans un parking gardé, sécurisé avec système de badges etc. et puis ils peuvent monter dans le bus et en 10 min ils sont dans le centre de Charleroi. C'est une solution effectivement qui permet de soulager le trafic mais c'est un bus en site propre c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir 2 bandes de circulation à certains endroits on en aura plus qu'une. L'idée est de décourager effectivement les automobilistes d'aller au centre de Charleroi en voiture.

Monsieur Struelens intervient et signale de ne pas se faire endormir car cela n'est qu'une partie du problème. C'est le problème que nous connaissons déjà actuellement, le problème du trafic local. On ne nous parle pas de tout le trafic qui va arriver de Charleville Mézières et de Couvin. Ce trafic là on est en train de nous endormir en disant que le dossier est en standby, c'est faux, le dossier avance, il faut rester attentifs et ne pas se laisser avoir comme c'est la technique pour l'instant. Restons attentifs et vigilants et qui que nous soyons où que nous soyons si on a des informations essayons de faire remonter pour que l'on puisse réagir et ne pas se laisser prendre par surprise.

Letizia termine en disant que les membres des Comités ont pu démontrer, tous quartiers confondus, qu'ils restent vigilants dans ce dossier.

## 2/ L'installation d'une station d'alimentation des véhicules au gaz naturel comprimé (CNG).

Letizia annonce qu'il y a eu une enquête publique (Station Total) pour une demande de permis unique pour l'installation de Gaz Naturel Comprimé du 23 avril au 9 mai 2018. Il y a eu une réaction. La réclamation porte sur plusieurs points :

- Le bruit généré en permanence par les refroidisseurs,
- L'impact visuel avec préjudice de moins-value pour les habitations avoisinantes
- La non constructibilité du terrain situé dans un quartier résidentiel en agglomération
- L'absence de surveillance humaine
- La proximité des habitations
- Et le danger d'incendie en cas d'impact au niveau des installations de compression et de stockage.

Monsieur Busine montre sur une carte l'endroit où sera installé ce container, qui n'est pas très esthétique, dans le terrain en triangle qui appartient à TOTAL. C'est pour cette raison que nous, au niveau du Collège, nous avons demandé, puisque le dossier est à l'instruction chez le fonctionnaire délégué, une haie vive qui serait plantée tout autour pour masquer, pour diminuer le bruit. C'est surtout une question esthétique.

Le dossier est actuellement chez le fonctionnaire délégué, le Collège a donné un avis favorable car au niveau technique automobile et écologique c'est intéressant. Monsieur Julien Matagne échevin des finances excusé nous a fait parvenir quelques renseignements concernant le GNC :

Le Gaz Naturel Comprimé constitue une alternative économique-écologique à l'essence est moins cher (0.7 contre 1.3 euros) et moins polluant (NOx, HC, particules fines).

Certains constructeurs vendent des véhicules directement équipés.

On peut aussi faire monter une installation sur son véhicule en après-vente (+/- 2.000€).  
ne convient pas pour les moteurs Diesel (procédé de combustion différent).

-  
- II  
-  
- II

## 3/ Abrogation des PCA approuvés avant le 22 avril 1962.

Letizia informe l'assemblée que le Conseil Communal de Gerpinnes en date du 26 avril 2018 a voté l'abrogation de 3 PCA ( Plan Communal d'Aménagement) : PCA 2 bis Bois de Bertransart, PCA 3 Try d'Haies-Chéniat, qui nous concerne, et le PCA 5 Morlères. Suite à l'entrée en vigueur du CoDT (Code du Développement Territorial) en juin 2017, Les Plans Communaux d'Aménagement, les RCU (Règlements Communaux d'Urbanisme), le Schéma de Structure, n'ont plus qu'une valeur indicative. Monsieur Busine explique que l'on a commencé avec la commission du Schéma de Structure où tout le monde était d'accord que l'on supprime ces PCA puisque le CoDT ne lui donnait plus aucune valeur réglementaire mais nous avons souhaité en parler à la CCATM où il y eu une majorité qui s'est prononcée pour la suppression et le Conseil Communal à l'unanimité a voté la suppression de ces 3 PCA.

Letizia étant membre de la CCATM annonce qu'elle n'était pas pour la suppression. Même si c'est à titre indicatif elle trouve que c'étaient des outils que le citoyen pouvait garder car les PCA allaient plus dans le détail. Le vote de la CCATM était de 5 favorables, 2 défavorables et 3 abstentions. Elle informe que le CoDT étant plus permissif toute réclamation devra se faire devant la justice de paix.

Monsieur Busine explique qu'il y aura de plus en plus ce que l'on appelait avant des dérogations et que l'on appelle maintenant des écarts. Il faudra se retourner vers le fonctionnaire délégué éventuellement avec recours auprès du ministre. Administrativement il valait mieux supprimer ces PCA. Il faut savoir que le Schéma de Structure dans les zones qui concernent les PCA au niveau de la densité on respecte les PCA. Pour le reste c'étaient quand même des documents qui dataient de 56/57, la société a évolué et il faut vivre avec son temps.

Letizia informe que Le Conseil pouvait les maintenir ou les abroger. Monsieur Busine rappelle que le Conseil a voté à l'unanimité l'abrogation.

## 4/ Ouverture d'un cabinet dentaire, Travaux de transformation dans une villa Leborgne de 1921 Chaussée de Philippeville.

Letizia explique qu'il y avait un PCA propre au quartier du Chéniat : il interdisait d'ouvrir des commerces et de mettre des publicités... Les travaux importants que l'on effectue dans la villa inquiète des riverains. On a arraché toute la haie verte pour installer des panneaux en béton.

Le Comité a été interpellé par Monsieur Vincent Delforge qui est présent. Il habite en face de cette villa et vient expliquer son point de vue.

Il faut savoir que la clinique dentaire qui s'installe ce n'est pas une profession libérale, c'est une société anonyme. Une SA par définition pose des actes de commerce même si ce sont des actes à caractères médicaux donc ça perd évidemment la

notion de profession libérale. Vous avez entendu que le PCA était abrogé, c'est déjà la première porte ouverte effectivement à ce que tout le quartier puisse être envahi d'affectations commerciales quelles qu'elles soient. La grande brèche a déjà été ouverte par l'administration communale.

On a déjà eu des exemples, le restaurant l'Olive, le Vulcano, et la tentative du restaurant chinois. Je pense que si on ne fait pas barrage cela va arriver de partout et nous n'avons plus depuis le 26 avril 2018 le rempart du PCA qui effectivement essaye quand même de mettre de l'ordre, même si, comme le disait monsieur le Bourgmestre, de temps en temps il y a eu des choses qui se sont faites et qui n'auraient pas dû être faites. Mais maintenant elles vont pouvoir être faites en toute légalité.

Monsieur Busine apporte une précision, c'est une maison Leborgne qui a été faite pour un médecin généraliste qui a professé à cet endroit-là pendant pas mal d'années. Au niveau des travaux, il n'y a aucune modification faite au bâtiment sur l'aspect extérieur, il y a des travaux qui se font à l'intérieur et encore très minimes et alors vous avez réagi sur le chantier tel qu'il est. Effectivement quand on voit cela, ce n'est vraiment pas beau. Des personnes présentes réaffirment au bourgmestre que tout a été abattu, même des arbres.

Monsieur Busine explique ce qui est prévu devant, c'est une clôture et de la végétation qui sera placée sur le muret et de la végétation derrière qui va retomber et cacher ce mur. Il termine en disant que c'est une question de bien vivre ensemble.

Un riverain ajoute, en s'adressant au Bourgmestre, que le problème c'est l'ouverture du 685. Le changement d'affectation du bâtiment porte jurisprudence pour n'importe qui va ouvrir un commerce.

Une riveraine s'exprime sur le fait qu'un médecin ou une association de médecins ce n'est pas un commerce c'est quelle que chose d'utilité publique et énumère plusieurs cabinets médicaux dans le quartier.

Une autre riveraine proche du futur cabinet dentaire, désire mettre en évidence que l'accès à la maison n'est pas facile. L'accès est dans le sens inverse et pour avoir connu les propriétaires précédents, ils rentraient toujours par l'allée des Marronniers. Ce qui veut dire aussi que lorsque on aura plus de trafic je crains qu'il y ait des accidents à cet endroit. L'accès est vraiment très compliqué.

## **5/ Projet d'aménagement du cimetière de Loverval : Pelouse de dispersion, espace de Cérémonies, réhabilitation de la morgue, création d'un ossuaire...**

Monsieur Busine explique que depuis quelques années on essaie d'améliorer nos cimetières, de les verdurer, de récupérer des places mais cela à Loverval ça fonctionne bien : sur 63 concessions considérées comme abandonnées et reprises par la commune, il y a déjà une belle part qui ont été revendues.

Les pelouses de dispersion il faut vraiment qu'il y ait un panneau où il est indiqué Aire de Dispersion. C'est scandaleux de voir dans quel état elles sont et qu'on doive disperser des cendres.

Un autre sujet c'est d'avoir un espace non confessionnel. Donc si quelqu'un n'a pas envie de passer par l'église ou la Maison de la Laïcité ou autre mais quand même avoir un espace de parole il faut que l'on essaye de trouver dans nos cimetières ce genre d'espace. Nous avons eu l'occasion d'avoir un appel à projet et nous allons y retravailler. L'aire de dispersion actuelle, on va lui donner une forme plus souple pour dégager un peu l'accès. Faire dans l'ancienne morgue cet endroit de prise de parole avec un pupitre, des bancs, on va refermer l'espace, il y aura un éclairage. On va prévoir également des cavurnes pour mettre des urnes funéraires dans un petit caveau on peut en mettre 5 on va recréer un espace et l'étendre à l'avenir si besoin. Alors dans l'espace de dispersion ce ne sera plus de la pelouse ce sera minéral ça va être des galets avec quelques plantes qui seront mises dedans pour avoir quand même un petit cachet vert. C'est une autre conception et depuis quelques années on voit Monsieur Deflorenne, le Monsieur cimetière de la Région Wallonne, aller à la rencontre des fossoyeurs et des responsables communaux pour essayer de faire comprendre que les cimetières ce n'est pas n'importe quoi. Ça doit être un endroit où on puisse se recueillir et non pas des dépotoirs. On a réfléchi à ce projet avec lui et nous saurons quoi pour le mois d'août. Ce sera fait avec des subsides de la Région Wallonne et si nous ne sommes pas retenus on réalisera ces travaux sur fonds propres. Les pelouses de dispersion ne s'appelleront plus pelouses mais aires de dispersion.

Une riveraine demande un endroit pour placer une plaque du souvenir. Monsieur Busine dit que ce sera sur le muret il y aura la possibilité de poser les plaques qui seront réglementaires, elles sont à réaliser par le citoyen aux dimensions prévues dans le règlement (20 sur 15 cm) et une photo peut y être gravée. Pour essayer d'avoir une certaine harmonie.

Letizia explique qu'elle est souvent interpellée par plusieurs personnes. La population est vieillissante et il y a beaucoup d'anciens qui ont déjà perdu un être cher et qui aimeraient bien régulariser cette situation avant qu'elles mêmes ne disparaissent.

C'est difficile de parler de cela mais c'est la réalité. Le problème est que tant que le mur n'est pas fait on ne sait pas les installer et il faut de toute façon faire la demande au fossoyeur.

Une riveraine dit qu'il y a à Soleimont la forêt du souvenir. N'y aurait-il pas sur Gerpinnes un projet identique ? On achète son arbre, le pied de l'arbre est délimité et on disperse les cendres au pied de l'arbre dans l'espace délimité et personne d'autre ne pourra aller déposer des cendres.

Monsieur Busine a un projet au quel il pense depuis longtemps. Il y a au fond du cimetière un terrain qui appartient à la fabrique d'église, terrain qui n'est pas constructible parce qu'il y a le ruisseau qui passe et un grand collecteur et il souhaiterait que la fabrique de l'église le cède à la commune pour pouvoir faire un cimetière à l'anglaise verdurisé et ce genre de choses pourrait se faire là-bas.

## 6/ Suppression des balançoires et certains jeux à la plaine du Calvaire.

Letizia rassure l'assemblée concernant la disparition des balançoires à la plaine du Calvaire. Ces balançoires ont été enlevées parce que 'elles ne répondaient plus aux nouvelles normes de sécurité.

Monsieur Busine explique qu'ils ont passé dans tous les espaces de jeux de toute l'entité avec des techniciens au niveau de la sécurité et notre conseillère en prévention.

Malheureusement on a dû supprimer quelques jeux qui étaient considérés comme dangereux. mais il ne faut pas s'inquiéter cela va rentrer dans l'ordre pendant les grandes vacances.

Letizia explique que même si la population est vieillissante, beaucoup de jeunes couples anciens de Loverval reviennent s'y installer avec des petits enfants. Malheureusement lorsqu'ils vont sur la plaine de jeux des petits et que le plus grand va sur la grande plaine, il n'est pas possible de rentrer dans la grande plaine avec une poussette par le tourniquet. Il faut aménager un passage permettant le passage d'une poussette. Monsieur Busine annonce qu'il va regarder à cela.

## 7/ Quid du radar préventif devant l'IND ? Sécurité routière...

Monsieur Busine confirme qu'il a toujours été prévu que ce soit un radar répressif. Ce sera un radar feux, c'est-à-dire qui sera placé aux feux du passage piétons. Ceux qui font plus de 50kmh seront flashés et ceux qui brûlent le feu rouge aussi. C'est vraiment le top et cela en principe on devrait l'avoir avant la fin de cette année.

On a un problème au rond-point du Try d'Haies : les voitures qui viennent de la N5 entrent dans le RP à grande vitesse. Il est très difficile pour les véhicules venant de la rue du Village et de l'allée des Sports de s'intégrer dans le trafic. Madame Laurent va se renseigner.

## 8/ Accident N5 / Carrefour Bertransart – possibilité d'aménagement d'un rond-point.

Monsieur Busine explique que on ne se sait pas faire un RP provisoire parce que la route n'est pas suffisamment large là-bas contrairement au RP du Try d'Haies ou il y avait déjà le RP percé et donc on avait déjà la largeur. Ce qui est effectivement prévu par le SPW de Charleroi, c'est que dans leur priorité pour leur programme 2019/2021 ils ont prévu d'aménager un rond-point. Lorsqu'il y a eu une demande d'urbanisme pour le car-wash, on leur a fait changer un peu leur implantation afin de réserver une zone le long de la N5 et de la rue de Bertransart pour pouvoir justement aménager ce RP. Donc c'est à la réflexion Monsieur Bille estime que c'est une priorité et ce sera présenté dans le plan d'investissement 2019-2021 avec d'autres investissements sur les voiries régionales et nationales. Par contre ils vont probablement faire quelque chose qui ne va pas arranger les automobilistes c'est de remettre la route à 2x 1 bande et pas 2x2 bandes ce qui va à nouveau faire ralentir le trafic.

Letizia relève que c'est pour inciter les automobilistes à utiliser déjà la fameuse Rocade Est qui est à ¾ construite. Letizia signale que les passages piétons au carrefour de Bertransart comme aux Amarantes ne sont pas visibles. Le soir par temps brumeux on ne voit même pas les petits poteaux de signalisation. On pourrait les rendre plus visibles.

Concernant la sécurité, le panneau signalant le sens interdit à l'allée des Mésanges est mal placé : il est trop à l'intérieur de la rue. Beaucoup d'automobilistes ne le voient que trop tard.

## 9/ Dégradation des rues du quartier, nids de poule.

Letizia énumère les noms des rues qui sont fortement dégradées.

**La rue de la Jonquière** qui est abimée suite à la construction d'une nouvelle habitation. On y vient avec des engins disproportionnés pour l'endroit. Toute la rue est craquelée et s'effrite. Les filets d'eau sont défoncés ce qui empêche l'eau de s'écouler en hiver, elle gèle et fait craquer le bitume.

L'entrée de la rue, entre le tilleul et l'habitation, est bombée et le bas des voitures touche la rue.

**Rue des Haies n° 8 – 12** Nids de poule et filets d'eau défoncés.

**Rue du Village n° 15** – taque d'égout bruyante lors du passage de véhicules et la rue est bombée.

**Rue Charon près du n° 40** – nids de poule plus taque défoncée.

**Rue de la Ferrée** – le coussin Berlinois a été enlevé, Madame Laurent explique qu'on a enlevé la partie qui était désolidarisée et ce ne sera pas remis en état parce que au 18 juin on commencera à refaire la route. Concernant la rue de la Ferrée un riverain demande pourquoi il n'a pas été consulté pour le placement de ce casse vitesse.

Monsieur Busine répond pour commencer on les place suite à la demande des gens parce qu'ils se plaignent de la vitesse des véhicules. Ensuite c'est Mr Duhot l'inspecteur en mobilité et en sécurité routière qui vient 2 à 3 x sur l'année à la demande de la Commune et vient voir aux différents endroits où il y a des interventions à faire et c'est lui qui nous dit où placer les coussins berlinois suivant certains critères (proximité d'un point d'éclairage, pas dans les courbes...)

Un riverain de l'allée des Lacs demande aussi le placement d'un coussin berlinois.

## 10/ Règlement Communal de Police : les feux dans les jardins et la tonte de pelouses.

Concernant les heures de tonte, **Article 68** : §3 Il est interdit d'utiliser des outils à moteur à explosion ou électrique en semaine durant la nuit, les samedis avant 9 h et après 18 h ainsi que les dimanches et jours fériés avant 9 h et après 12 h. (exemple : tondeuse, débroussailleuse, Karcher tracteur tondeuse etc.)

**Conclusion : il est permis de tondre tous les jours de la semaine du lundi au samedi de 9h à 18h et le dimanche et jour férié de 9h à 12h.**

Concernant les feux dans les jardins, **Article 153** : § 1<sup>er</sup> – Est interdite l'incinération des déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, à moins de 100 m des habitations, édifices, forêts, bruyères, bois, vergers, plantations, haies, meules, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matières inflammables ou combustibles. § 2 – A l'extérieur d'un immeuble, toute incinération autre que celles visées aux articles 153 § 1 et 186 est interdite de jour comme de nuit, à l'exception des dispositifs de cuisson.

**Conclusion : il est strictement interdit du brûler quoi que ce soit à moins de 100m de toutes habitations, de jour comme de nuit, sous peine d'amende administrative.**

## 11/ Divers

- **Projet de placement de bulles sur les terrains de l'Astrid Bowl**

J'ai eu un contact avec des responsables de l'Astrid Bowl qui sont venus voir si l'administration éventuellement poserait problème s'ils faisaient une demande de permis d'urbanisme.

Pour commencer c'est une décision du Collège. Je leur ai dit qu'il fallait au moins qu'ils fassent une demande de principe pour que l'on puisse en discuter, ce que je n'ai pas encore reçu. Je leur ai dit aussi que si jamais cela se faisait, sur le principe à première vue, je ne vois pas pourquoi on serait contre mais que si cela se fait, il faudrait une collaboration avec le RCIT qui souhaiterait aussi avoir une bulle ou un endroit pour pouvoir jouer l'hiver ».

Les terrains appartiennent à Charleroi mais sont sur le territoire de Gerpennes donc la demande de permis d'urbanisme arrivera à Gerpennes. Mais comme on est dans une zone d'équipements communautaires ce sera le fonctionnaire délégué, Monsieur Stokis, qui délivrera le permis. La commune de Gerpennes donnera un avis et il y aura sûrement une enquête publique.

Monsieur Struelens apporte des éléments tout en n'ayant pas de réponse au problème. Dans le cadre de son activité professionnelle à Charleroi. Ce qui se passe ici ce sont les gens de l'Astrid qui ont connu une mauvaise météo pendant le tournoi et cela pose vraiment de gros problèmes. Le tournoi n'est qu'une petite partie de leur problème c'est le cas de l'ensemble des clubs de tennis qui n'ont pas d'infrastructures couvertes et qui subissent une désertion de leurs membres qui vont en hiver dans des structures couvertes et qui ne reviennent plus dans les clubs.

C'est une réflexion que les responsables de l'Astrid se posent et envisagent le placement de bulles afin d'éviter les problèmes d'intempéries et de désertion de ses membres.

- Parking pour personne handicapée à la rue du village n° 22.  
Des riverains demandent s'il est possible de l'enlever car il n'y a pas assez de place pour le stationnement.
- Un riverain de l'entrée de l'allée Notre-Dame de Grâce se plaint du nombre important de voitures qui viennent à la petite école de langue KIDS & US et qui se garent n'importe où.

**Fin de la réunion 22h 15.**